

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 décembre 2018

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018**

**2018 DGRI 60 DAC** Subvention (120 000 euros) à l'Institut Kurde de Paris pour son projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 27 novembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Institut Kurde de Paris, 106 rue La Fayette, 75010 PARIS ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 120 000 € est attribuée à l'Institut Kurde de Paris, 106 rue La Fayette, 75010 PARIS (simpa n° 85642 ; dossier n° 2019\_ 01460) ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018, 100 000 € au titre des relations internationales et 20 000 € au titre des cultures étrangères.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**